

## temps présent

Une rentrée offensive p. 2, 3



## personnels

**Hors-classe des certifiés :**  
un bilan mi-figue  
mi-raisin p. 4, 5

**Bilan du mouvement intra :**  
à la rentrée 2008, vous allez  
devenir irremplaçables ! p. 5

## infos

Métier, catégories p. 6, 7

## vie du snes

Organisation de la section  
académique du S.N.E.S p. 8

### ENCART

- Stages syndicaux
- Formation continue

## édito

Et voilà, encore une rentrée derrière nous. Pour certaines et certains, ce sera la dernière année scolaire avant la retraite, et si l'heure n'est pas encore au bilan, **il leur serait facile de montrer combien les choses ont changé depuis leurs débuts !**

A la fin des années 60, 60 000 jeunes obtenaient le bac, ils sont aujourd'hui 500 000. On peut pleurer sur la dévalorisation de l'examen, on peut hypocritement regretter que cela ne garantisse plus l'accès à l'emploi ou à l'enseignement supérieur, mais le fait est là, celui de l'élévation du niveau de formation de toute une population. Cela correspondait aux vœux des familles qui y voyaient la possibilité d'une meilleure insertion et pour la grande majorité du corps enseignant, cette mesure de justice sociale était bien conforme aux valeurs de progrès qui étaient au cœur de son engagement professionnel.

Le pouvoir de l'époque et ses successeurs ont dû entendre mais déjà on pleurait sur le coût engendré par cette scolarisation massive. **L'effort a été important, mais pas suffisant pour répondre aux besoins** engendrés par l'arrivée d'élèves moins imprégnés de cette culture scolaire indispensable à la réussite.

Bon an mal an, le travail a pourtant été fait et ceux qui dénigrent l'école et ses 50000 sorties prématurées oublient toujours de donner les chiffres d'il y a 20 ans.

Ces collègues qui font leur dernière année se souviennent aussi qu'en matière de recrutement, la crise actuelle n'est pas nouvelle. A la fin des années 70, le déficit de recrutement était énorme et il a fallu 10 ans de bagarres pour obtenir la multiplication massive des postes.

Mais ce qu'ils n'ont pas encore connu, et qu'ils découvrent avec tous les autres, c'est le choix politique de la régression. L'école n'est plus aujourd'hui perçue que comme une charge financière insupportable. On ne souhaite pas la mort du petit cheval, mais on pense que l'on peut le charger, encore et toujours. Diminuer le nombre des enseignants, tenter de faire croire que l'heure supplémentaire est un bon moyen de revalorisation, charger les classes encore et toujours, ce n'est pas nouveau même si l'agression atteint des sommets jusqu'alors inconnus.

Mais faire le choix de l'exclusion, penser que la place d'un jeune de 15 ans n'est pas à l'école, empêcher la scolarisation des 2 ans, diminuer drastiquement les horaires des élèves à toutes les étapes de la scolarité, casser les enseignements disciplinaires, voilà qui est nouveau.

Nos collègues ont connu bien des batailles syndicales, des échecs et des victoires. Ils savent que, moins que la forme de la lutte, **c'est la capacité à mobiliser massivement qui est décisive.**

Pour y arriver, il faut en premier lieu convaincre de la possibilité de gagner et refuser le pessimisme ambiant, l'idée que le pouvoir a d'ores et déjà gagné. Chères et chers collègues, faites aussi partager votre expérience en ce domaine pour montrer que les seules batailles perdues sont celles qui n'ont pas été menées.

Les premières annonces sont déjà tombées et la réaction ne devra pas tarder, mais pour l'heure, et puisque la rentrée est encore toute fraîche, souhaitons à tous et à toutes une année pleine de satisfactions professionnelles.

Michel DEVRED

**JOURNÉE D'ACTION INTERSYNDICALE ET NATIONALE  
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008**

# Une rentrée offensive

PAR MICHEL DEVRED

**Surprise, il y a en cette rentrée, de bonnes nouvelles. Autant commencer par elles, car elles ne sont pas si nombreuses. Contrairement aux mauvaises, face auxquelles il nous faut, dès à présent, nous mettre en ordre de bataille.**

La première "bonne nouvelle", c'est le maintien d'un taux de fécondité élevé en France. C'est une bonne nouvelle à plus d'un titre. D'une part, elle donne tort à tous ceux qui, il y a 5 ans, annonçaient la catastrophe démographique en 2050, pour justifier la casse des retraites. D'autre part, il y aura plus d'élèves à accueillir dans les établissements. Certains diront que c'est déjà le cas et que, pour les retraites, on annonce plutôt un nouvel allongement de l'âge de départ... mais les pseudo-justifications du gouvernement ne tiennent pas la route, contrairement à nos revendications. Et c'est quand même une bonne nouvelle.

Une autre ? Le SNES a obtenu que les CPE et les enseignants documentalistes ne soient plus victimes de discrimination ; ainsi, le taux de vacation pour l'accompagnement éducatif sera aligné sur celui des autres enseignants. Cela n'enlève rien à notre condamnation de ce dispositif, mais une injustice est réparée. Certains diront que la vraie revalorisation, ce n'est pas cela et ils auront parfaitement raison. Passons donc aux mauvaises nouvelles.

Hélas, la bonne humeur suscitée par le repos estival aura bien du mal à résister, car elles sont de taille.

La première est l'annonce d'une récession, si on en juge par le recul du PIB. Cela signifie rentrées fiscales moins importantes, donc accroissement du déficit et la seule solution envisagée par le gouvernement est la diminution des dépenses. Déjà sont annoncés des gels de crédit, ce qui signifie moyens en diminution.

Dans notre secteur, deux annonces estivales ont montré que les projets suivent leurs cours. En premier lieu, l'annonce de 13500 suppressions

d'emplois dans le secteur de l'éducation. Une fois de plus, **c'est le secondaire qui subira le choc le plus lourd**, même si la croissance des effectifs dans le premier degré n'empêchera pas non plus les coups dans ce secteur.

L'an dernier, le ministère avait en partie détourné le choc par quelques tours de passe-passe budgétaire. Alors que les premiers calculs montraient que plus de 1000 postes d'enseignants étaient menacés, 804 avaient été supprimés. L'an prochain, non seulement l'addition sera plus lourde, mais ces expédients disparaîtront.

Pourtant les élèves seront bel et bien là. Les classes voient les effectifs augmenter, mais cela ne suffira pas. Le gouvernement mise donc sur les heures supplémentaires pour faire face à la demande sans dépenser trop puisque l'heure supplémentaire est particulièrement bon marché ! Le SNES de Grenoble a publié à ce sujet un tableau instructif\* où l'on voit par exemple qu'un certifié au 10<sup>ème</sup> échelon dont l'heure de service est payée 55,53 € perçoit 35,30 € pour la première HSA (la seule obligatoire), 29,42 € pour les suivantes et 36,77 € pour une HSE. Bonne affaire donc pour le gouvernement qui supprime les postes et économise sur le stock !

*\*([http://www.grenoble.snes.edu/spip/IMG/pdf/f\\_heures\\_supplementaires\\_010308.pdf](http://www.grenoble.snes.edu/spip/IMG/pdf/f_heures_supplementaires_010308.pdf))*

En second lieu, les premières annonces sur la réforme des lycées montrent que l'intention du gouvernement est d'économiser encore plus de moyens. Chacun a pu lire l'analyse du SNES dans l'US, mais retenons ici que Darcos ne respecte pas ses engagements. Alors qu'il s'était engagé à entamer les négociations à la rentrée, il a profité des vacances pour faire les premières annonces. Le SNES, à qui on reproche d'être « toujours contre » avait annoncé qu'il était prêt à s'asseoir à la table des négociations pour débattre de ces questions. Une fois de plus, le gouvernement tente le passage en force et illustre sa conception toute particulière du dialogue social.

Dernière mauvaise nouvelle, cette rentrée se fera dans le cadre des 804 suppressions de postes décidées l'an dernier, dont 285 au titre des heures supplémentaires.

Il nous faut donc dès la rentrée relancer la mobilisation et la dernière CA académique a fait des propositions dans ce sens.

Dès les premiers jours, après la première réunion du S1, nous organiserons des AG pour **faire le point sur les conditions de la rentrée**, les effectifs, les horaires élèves, les besoins non couverts. Il faut diffuser l'information, tant auprès des parents que dans la presse, et faire remonter très rapidement les informations au

## Syndicalisation : l'affaire de tous !

Nous avons terminé en juillet 2008 avec 3478 syndiqués. Après enregistrement des mutations inter-académiques et des détachements, les adhérents 2007 – 2008 encore présents dans l'académie en septembre 2008 ne sont plus que 3356. Chaque année, environ 20 % de nos syndiqués ne renouvellent pas leur cotisation : les différentes relances indiquent qu'il s'agit essentiellement de négligence ou d'oubli. Par ailleurs, beaucoup de collègues non syndiqués font confiance au SNES mais n'effectuent pas de démarches pour adhérer.

Le SNES vit à 95 % des adhésions, autant dire qu'un syndiqué en plus ou en moins, ça compte ! La section académique de Lille a réalisé un bulletin « syndicalisation » (voir site) présentant le SNES sous tous ses aspects ; il insiste aussi sur la nécessité de contribuer à le renforcer en adhérant ou en réadhérant. Ce bulletin sera distribué à l'occasion d'une tournée d'établissements sans section (S1) organisée déclarée, les S1 intéressés par des exemplaires en nombre peuvent également en faire la demande.

## BERLAIMONT

José Laboureur, professeur de technologie au collège de Berlaimont, a été condamné le 13 août par le tribunal d'Avesnes à 500 euros pour avoir donné une gifle à un élève qui l'avait insulté. Après de longs mois de combat judiciaire, il a décidé de ne pas faire appel de cette décision.

Le SNES avait immédiatement réagi en faisant signer une pétition recueillant plus de 40 000 signatures et messages de soutien, en étant reçu en urgence par le recteur. Un préavis de grève a également été déposé le 25 juin pour faciliter un rassemblement devant le tribunal. Enfin, le SNES était présent lors du délibéré du 13 août. Le geste est regrettable et révèle une perte de sang froid dont la carrière du collègue montre qu'elle fut unique, mais nous considérons la garde à vue et le procès comme une réaction disproportionnée, inacceptable et risquant de conduire à une judiciarisation systématique des conflits dans les établissements scolaires. Le SNES a une autre conception des rapports qui doivent exister au sein de l'Education nationale entre ses différents partenaires.

Même si elle est inférieure aux réquisitions du procureur et si le tribunal a débouté les parents qui réclamaient le paiement des frais de scolarité de leur fils dans l'enseignement privé, la condamnation prononcée ne nous satisfait pas : la justice donne ainsi un signal négatif à une profession dont les conditions d'exercice se dégradent à grande vitesse. La rentrée 2008 se fait dans de mauvaises conditions : les 804 nouvelles suppressions de postes dans la seule académie de Lille, les centaines de compléments de service, les effectifs chargés en classe, les heures supplémentaires imposées et les affectations hors discipline constituent autant de facteurs pouvant déboucher sur des incidents de ce type. Cette condamnation sonne aussi comme le refus de prendre en compte la pénibilité croissante de l'exercice du métier et des tensions auxquelles sont soumis au quotidien non seulement les enseignants, mais l'ensemble de la communauté éducative.

Au delà des aspects judiciaires, le SNES sera particulièrement vigilant aux suites éventuelles que pourrait donner l'administration qui n'a souhaité faire aucun commentaire sur la condamnation, à l'instar d'un ministre de l'éducation ou du premier ministre aux silences assourdissants ! Nous souhaitons que le collègue et son épouse retrouvent rapidement la sérénité indispensable à l'exercice de leur métier et continuerons à témoigner de notre solidarité active.



### Fichier Edvige : une attaque sans précédent contre les libertés

Sans aucun débat public, le gouvernement a publié au JO du 1<sup>er</sup> juillet un décret autorisant le fichage quasiment illimité de tout citoyen de plus de 12 ans supposé, a priori, dans un avenir hypothétique, pouvoir porter atteinte à l'« ordre public ».

Ce fichier, baptisé EDVIGE, vise à regrouper et collecter des renseignements sur TOUT citoyen « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif » ; il collectera des informations concernant leur état civil, leurs déplacements, leur origine ethnique, leur vie sexuelle etc... En outre, ce fichier pourra être utilisé par la police dans le cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

Le gouvernement va au-delà même d'une dérive sécuritaire : il y a bien une mise en cause essentielle des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Le SNES et la FSU sont signataires, avec des centaines d'associations, syndicats et partis politiques de l'appel NON A EDVIGE, qui depuis le 10 juillet a recueilli près de 90000 signatures.

Dès septembre, d'autres initiatives suivront. A chacun d'entre nous de nous mobiliser et de mobiliser POUR FAIRE RESPECTER NOS LIBERTES.

PETITION EN LIGNE :  
nonaedvige.ras.eu.org/

Catherine PIECUCH

S3 pour que nous puissions, dès les premiers jours, dresser un bilan global de la situation. Sans le travail et la diligence des S1, le gouvernement et le recteur seront les seuls à s'exprimer et on devine dans quelle direction. L'assemblée générale doit aussi être l'occasion d'organiser le **refus collectif des HS imposées.**

Certes, tous ne les refuseront pas, mais les chasseurs habituels d'HS ne suffiront pas à faire la réussite du ministre. Si chaque établissement s'engage, cela permettra de gripper la machine. La réponse doit être collective, y compris par la menace du recours à la grève, pour empêcher la dégradation des services et la multiplication des pressions.

Toutes ces actions devraient aboutir à la rédaction de cahier de doléances à rendre publics.

En collège, les S1 doivent s'opposer à l'accompagnement éducatif. Il faut en montrer le caractère pernicieux (voir nos publications à ce sujet) et veiller à ce que toute modification horaire soit débattue en CA.

En lycée, la première urgence est de donner des informations sur le contenu de la réforme. Le SNES national donnera des informations au fil des discussions.

Le Conseil national du SNES se réunit début septembre et il aura à faire des propositions d'action. La nouvelle CA au SNES de Lille a jugé qu'il était **indispensable d'organiser le plus rapidement possible une action**

**d'ampleur.** Il ne s'agit ni de volontarisme, ni de précipitation. Le gouvernement a déjà fait des annonces en juillet, et les arbitrages et discussions au niveau des ministères se déroulent dès septembre. Le vote du budget 2009 a lieu en octobre-novembre. Si les annonces se confirmaient, ce serait encore un sérieux coup porté au service public d'éducation, et nous ne pouvons laisser faire, comme nous ne devons pas laisser passer une réforme des lycées qui se traduirait par la diminution des horaires, la casse des enseignements disciplinaires.

Pour la CA, la grève est nécessaire dès les premières semaines. La CA a également jugé que l'ampleur des attaques est telle qu'il faut envisager d'emblée des actions dans la durée. Cela doit également faire l'objet des débats lors des AG.

Karine Boulonne, Michel Devred

# Hors-classe des certifiés : un bilan mi-figue mi-raisin

PAR KARINE BOULONNE, CHRISTIAN CHAMPIRE

**493 promotions à la hors-classe, c'est finalement le contingent attribué aux certifiés lillois, contre 469 en 2007 et 367 en 2006. L'augmentation obtenue l'an dernier grâce à notre mobilisation s'est amplifiée et élargie aux CPE.**

Le rectorat aurait pu ainsi promouvoir en priorité les 292 collègues ayant 3 ans et plus au 11<sup>ème</sup> échelon ; seuls 203 le sont, le choix rectoral étant de favoriser la promotion d'enseignants au 11<sup>ème</sup> échelon avec moins d'ancienneté ou à un échelon inférieur (38). Si l'âge moyen d'obtention de la hors-classe est de 53 ans, les promus 2008 sont âgés de 63 à 36 ans. 92,3 % des promus sont au 11<sup>ème</sup>, mais 200 le sont après 2 ans au plus passés dans l'échelon. Il reste 547 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon non promus, dont 89 ayant 3 ans au moins d'ancienneté (15 ayant un avis défavorable et 7, 2 avis défavorables). Si le rectorat avait retenu le barème que nous lui proposons, nous n'aurions pas eu cette situation.

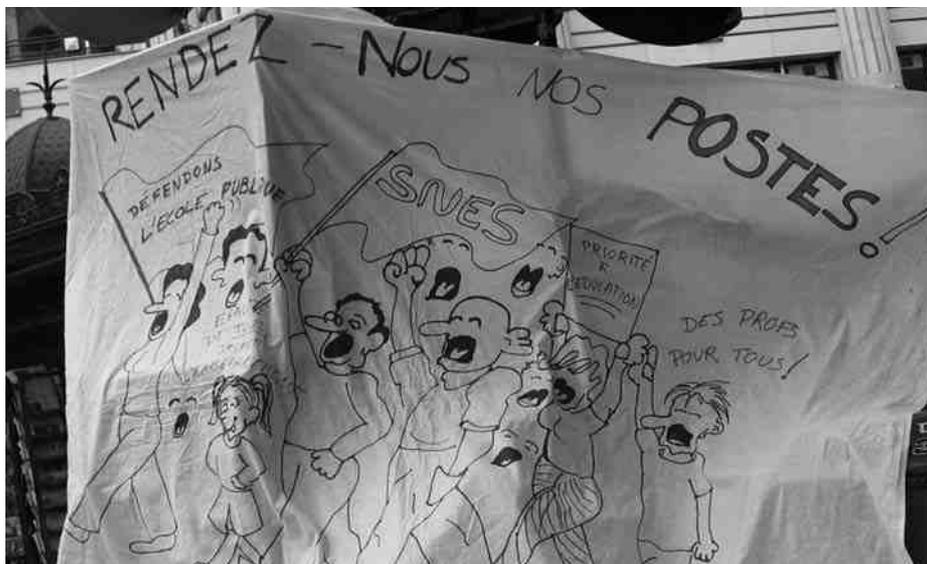
Nous ne cessons de le répéter : **promouvoir des collègues qui ne sont pas au 11<sup>ème</sup> échelon n'a pas d'intérêt financier immédiat pour eux**, puisqu'ils gagneront au plus un an dans leur parcours de carrière.

La promotion des certifiés avec une ancienneté au 11<sup>ème</sup> inférieure à trois ans conduit à allonger leur carrière lors du reclassement.

Par contre, **ce choix rectoral prive des collègues proches de la retraite de la dernière revalorisation possible**, ce qui représente un manque à gagner de 420 euros bruts par mois sur une pension.

## Une opacité inadmissible

**Beaucoup d'entre vous n'avaient pas pu prendre connaissance des avis donnés par l'inspection ou le chef d'établissement** : soit vous n'avez pas eu connaissance des délais, soit vous ne les avez pas trouvés sur i-prof. Que de surprises : certains bien notés, avec même une augmentation de leur note



administrative et 3 TB, ont pourtant un avis défavorable du chef d'établissement !

Nous avons transmis au DRH et au chef de la DPE, pour réexamen, la liste des 166 collègues promouvables ayant un avis défavorable en contradiction avec leur dossier consulté au rectorat. La plupart ne pouvait prétendre à une promotion cette année, mais cet avis peut s'avérer préjudiciable pour le reste de leur carrière. La même demande de vérification a été faite pour les collègues en congé maladie et pour lesquels la seule justification est... qu'ils sont malades !

Nous demandons à ce que le dispositif, utilisé pour les agrégés une seule année (prise de connaissance de l'avis avec signature et possibilité de le discuter), soit réactivé et généralisé à tous les corps.

## Malgré les engagements, les inégalités demeurent

Le barème lillois est fondé sur des appréciations qui dépendent pour beaucoup d'inspections, or les disparités de rythmes d'inspection et d'avancement entre les disciplines sont très fortes.

Un pourcentage important de passage à l'ancienneté condamne une discipline à n'avoir que peu de promus. C'est le cas en espagnol (67 % de passage à l'ancienneté aux 2 derniers échelons), lettres classiques (41 %), allemand, anglais, mathématiques, technologie ou encore histoire-géo (30 %). Certaines des disciplines compensent en distribuant les mentions « exceptionnel », à bon escient, en rang utile : c'est le cas de l'histoire-géo ou des mathématiques qui arrivent à compenser

leur retard ou même à être surreprésentées. D'autres s'entêtent : en espagnol, avec 5 mentions « exceptionnel » accordées au 11<sup>ème</sup> échelon, la discipline ne compte au final que 8 promus ; en anglais, les promus à la hors-classe représentent 11,9 % de l'ensemble des promus, alors que la discipline représente 14 % des collègues, même décalage en allemand, lettres classiques et techno. C'est l'inverse pour électronique, électrotechnique, GMC et arts plastiques.

Les IPR ont mis 446 avis exceptionnels au 11<sup>ème</sup> échelon contre seulement 311 pour les chefs d'établissement. Et que dire de la diversité d'un établissement à l'autre ! Pour certains chefs d'établissement, aucun collègue ne mérite l'avis exceptionnel, quand, pour d'autres c'est 100% ! Or les avis exceptionnels sont déterminants : 397 promus en ont au moins !

Pour les avis défavorables, les IPR sont plus sévères, avec de fortes disparités entre les disciplines : l'anglais représente 20 % des avis défavorables mis par les IPR, éducation musicale 11,5 %...

Nous demandons un meilleur équilibre de la répartition des promotions entre hommes et femmes, le rétablissement de points ZEP qui prennent en compte l'exercice dans ces établissements au cours de la carrière, ainsi que la reconnaissance de la situation des biadmissibles pénalisés par leur reclassement. Le barème national, jusqu'en 2004, leur permettait d'accéder à la hors classe souvent au 10<sup>ème</sup> échelon ou très rapidement au 11<sup>ème</sup> pour compenser la perte de 2 ans due au reclassement.

Le rectorat avait décidé de ne plus mettre 0 point d'échelon pour les collègues du 11ème échelon promu à l'ancienneté aux 10ème et 11ème échelon en proposant 20, 30 et 35 points. Nous avons dit que ce n'était pas suffisant et qu'il s'agissait d'une provocation : pour preuve, seuls 6 collègues sur les 124 concernés ont été promus ! La machine à exclure a été à peine enrayerée.

Nous défendrons tous ces points lors de la réunion bilan avec le rectorat et lors des rencontres à venir sur la discussion du barème 2009.

Le SNES revendique toujours une revalorisation générale des carrières, permettant à tous d'atteindre l'indice terminal de la hors-classe. Les évolutions récentes nous confortent : le barème est devenu un instrument de la déconcentration et de pressions locales.

L'instauration d'un barème académique a, depuis quelques années, écarté de fait des collègues de la hors-classe pour des raisons très diverses (intégration des AE dans le corps des certifiés sans reconstitution de carrière, retards d'inspection, avis divergents entre l'inspection et le chef d'établissement, etc.).

Le SNES demande au recteur d'accorder une attention particulière aux collègues en fin de carrière encore non promus et de privilégier le passage des 11<sup>ème</sup> ayant 3 ans et plus sous peine, de voir se creuser encore davantage un fossé générationnel, source de beaucoup d'amertume chez nos collègues en fin de carrière qui ne comprennent pas que soit nié ainsi leur investissement, alors qu'ils n'ont pas bénéficié des améliorations de début de carrière accordées en 1989 et qu'ils subissent en plus l'allongement de leur durée d'activité et la décote. Il va de soi que les intégrés 89 et 93 sont les victimes de ces situations et que nous renouvelons nos revendications de reconstitution de carrière.



# Bilan du mouvement intra : à la rentrée 2008, vous allez devenir irremplaçables !

PAR KARINE BOULONNE

**A**vec la diminution du nombre de participants, (moins d'entrées à l'inter et de demandes dans le contexte des suppressions de postes) les opérations de mutations ont duré à peine un peu plus d'une journée, notre travail consistant essentiellement à replacer les centaines de collègues dont le poste a été supprimé et à installer les quelques entrants dans l'académie. Suppressions de postes obligent, Lille devient de plus en plus inaccessible : dans certaines disciplines comme en Maths, il faut être en situation de rapprochement de conjoint après une séparation d'un an pour avoir le nombre de points nécessaires ; en technologie, une situation familiale avec plusieurs enfants ne suffit pas, ce qui provoque le désespoir de familles séparées depuis des années et qui n'atteindront jamais les 900 points de la barre d'entrée. Et pourtant ... il restait des postes vacants fin juin (6 en maths, 36 en techno) !!! Ce paradoxe reste incompréhensible : **où est le surnombre de fonctionnaires / professeurs qui nous vaut une nouvelle annonce de suppressions de postes pour la rentrée 2009 ?**

Autre conséquence de la baisse des demandes qui sera rapidement sensible dans les établissements : contre toute attente, le mouvement s'est un peu fluidifié, des TZR qui ont tenté leur chance obtiennent enfin un poste fixe et le rectorat n'a pas ou peu procédé à des affectations nouvelles en zone de remplacement, hormis dans les disciplines technologiques (STI, Physique appliquée, Eco

Gestion), principales pourvoyeuses de collègues en mesure de carte scolaire, quasiment impossibles à « recaser » autrement. Si on ajoute à cela les postes devenus vacants après les résultats du jury académique et la non-validation de quelques stagiaires (voir page 7) connue tardivement et qu'il a fallu pourvoir par des TZR au lieu de les utiliser pour améliorer le mouvement, **les moyens en remplacement fondent comme neige au soleil et il y a fort à parier que vous ne serez remplacés que si vous bénéficiez d'un congé long et si vous n'êtes pas trop loin de Lille.**

**Une pression supplémentaire est donc à prévoir sur les TZR des disciplines générales** qui deviennent rares, en particulier à la périphérie de l'académie. Quelques-uns ont d'ores et déjà été affectés à l'année hors zone en juillet, alors que l'administration leur refuse pour l'instant la moindre indemnisation (plusieurs actions au TA sont en cours, voir bulletin TZR joint). Pour les remplacements plus courts, **le décret Robien sur les remplacements à l'interne peut connaître une nouvelle jeunesse et il faudra rapidement s'organiser dans les établissements pour refuser tout chantage des proviseurs ou principaux pour imposer ces heures, ainsi que des remplacements hors discipline ou non pédagogiques : les élèves et les personnels n'ont pas à payer le prix de décisions budgétaires irresponsables !**

*Nous publions sur notre site et dans le supplément TZR des données complémentaires à cet article.*

## Les mutations, les syndiqués et le SNES

Pour les élus du SNES, les CAPA ne sont pas des chambres d'enregistrement : elles sont un lieu d'expression des revendications des personnels, notamment avec la lecture d'une déclaration générale en début de réunion. Mais vos élus SNES ne se contentent pas de prendre ensuite quelques notes sous la dictée de l'administration, ils interviennent chaque fois que nécessaire pour défendre pied à pied les principes fondamentaux que sont l'équité de traitement pour tous les collègues et la transparence des opérations (la publication prochaine sur le site du SNES des barres intra-ville par ville en est une illustration). 161 propositions initiales de l'administration ont été changées (11,7 % des résultats), soit autant de collègues dont l'affectation a été améliorée, en grande partie suite à nos propositions. Et dire que l'administration souhaite en finir avec ces réunions qu'elle juge inutiles !

À l'issue des commissions de juin 2008, après une nouvelle vérification minutieuse des résultats, vos élus commissaires paritaires SNES ont envoyé un courrier personnel aux 634 syndiqués participant au mouvement, ainsi que 500 courriers électroniques et, nouveauté 2008, 416 SMS permettant d'informer quasiment en temps réel nos collègues. En parallèle, une permanence téléphonique était organisée et animée par des syndiqués bénévoles que nous remercions ici.

## CO-PSY

Une année décisive

**La rentrée doit être l'occasion de mobiliser l'ensemble des collègues syndiqués sur les enjeux de l'orientation. En effet, un rapport récent du HCE ([www.hce.education.fr](http://www.hce.education.fr)) attaque les services d'orientation de l'Éducation nationale en demandant purement et simplement la mise en extinction du corps (déjà entamée par la réduction drastique des recrutements). Nos missions seraient dénaturées et la charge de l'information et du conseil en orientation serait transférée aux enseignants. L'objectif réel est de faire disparaître la psychologie du conseil en orientation et de réduire celui-ci à une gestion de flux. La conférence sur "l'orientation tout au long de la vie" organisée à Lyon en septembre dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne sera aussi l'occasion pour le gouvernement d'annoncer ses projets.**

**Il est impératif de défendre le service public d'orientation assuré par des professionnels de l'Éducation nationale dotés d'une déontologie et d'une solide formation en psychologie, en sociologie et en économie : les conseillers d'orientation-psychologues.**

**Signez l'appel des copys. Invitez les copys dans les heures d'information syndicale et les AG. Ce n'est qu'ensemble, conseillers d'orientation-psychologues, enseignants, jeunes et parents que nous pourrons défendre une conception démocratique de l'orientation!**

**Yann Bonenfant, Claire Desprez,  
Didier Porthault**

## TECHNOLOGIE - STI

### Crises en perspective !

Faute de recrutements, les 36 postes restés vacants à l'issue du mouvement intra seront attribués à l'année, sur la base d'un demi-service, à 72 enseignants de STI.

L'administration doit en effet tenir

compte du jugement du tribunal administratif réaffirmant qu'on ne peut imposer, hors discipline, qu'un complément de service inférieur à la moitié du service; c'est un premier pas obtenu contre une administration qui affectait hors discipline à temps complet.

L'affectation en technologie est, dans la plupart des cas, une reconversion sauvage imposée à des collègues, sans réelle formation prévue et pour une matière et un public qui ne sont pas les leurs, bref, l'idéal pour valoriser une discipline !

Nous ne comprenons pas l'absence de réaction des inspections. Pour notre part, nous continuerons à combattre ces dispositions et apporterons soutien et conseil aux collègues qui contesteront leur affectation en saisissant le tribunal administratif.

Comme si cela ne suffisait pas, de nouveaux programmes vont être imposés en 2009. D'après le site éducol: « Un texte de programme n'est adopté que s'il répond à toutes les orientations définies et s'il prend en compte les attentes et demandes des différents acteurs du système éducatif dans la discipline concernée. ». Cette sentence prend une saveur particulière quand on sait que toute la profession s'y est opposée et que le vote a été largement défavorable au Conseil Supérieur de l'Éducation. Outre qu'il s'agit là d'une nouvelle démonstration de passage en force et de déni de l'avis des professionnels concernés, les enseignants de technologie ont l'impression une fois encore d'être méprisés par une institution qui n'en finit plus de démembrer la filière technologique dans son ensemble.

Dans le bulletin académique précédent, la motion « enseignement technologique », votée à une forte majorité, n'a pas été reprise. La place manquait et la motion s'inspirait fortement d'articles parus dans les bulletins précédents.

Ce texte conserve toute son actualité au moment où de graves incertitudes planent sur l'enseignement technologique. Le SNES a obtenu que l'existence de la filière technologique soit inscrite dans le protocole de discussion sur la réforme des lycées et

c'est un point important. Mais la réforme du bac pro, les retards pris dans l'élaboration des programmes et la situation des personnels doivent nous inciter à rester mobilisés sur ces questions vitales pour la démocratisation de l'enseignement, et tout particulièrement dans notre région.

Le texte voté lors du Congrès académique peut être lu sur le site du S3.

**Karine Boulonne, Boris  
Duquesne, Willy Leroux**

## IUFM

Stagiaires : sous pression jusqu'au bout !

**La validation a été reculée dans le cadre de la fameuse « reconquête du mois de juin », les stagiaires ont été définitivement fixés sur leur sort entre le 4 et 7 juillet, soit 3 semaines plus tard que d'habitude. Nos jeunes collègues n'auront donc jamais autant été mis sous pression et infantilisés que cette année : les avis donnés par l'IUFM, l'inspection et les chefs d'établissement ne leur ont pas été communiqués préalablement à la première réunion du jury académique qui devait déterminer une liste de convoqués à un entretien « dernière chance ».**

**Première incongruité : ceux qui étaient validés n'en ont pas été informés, seuls les convoqués ont reçu un coup de fil ou un mail. Imaginez le stress : « et si le message était parti dans mon antispaam ? Et si mon répondeur n'avait pas enregistré le message ? » L'entretien ensuite : personne n'en connaissait le déroulé puisque c'est une nouveauté. Les stagiaires ont eu une heure pour consulter (enfin) leur dossier et constater que leur chef d'établissement ou l'IPR avaient émis un avis défavorable à la titularisation, alors qu'ils n'en avaient rien laissé paraître devant le collègue. Rien de tel pour vous déstabiliser définitivement avant d'affronter le jury et de jouer son avenir professionnel ! Dernière étape : ce processus ayant**

**eu lieu après les mutations, ceux qui ne seront finalement pas titularisés à la rentrée 2008 avaient déjà contacté l'établissement dans lequel ils avaient été affectés. Certains avaient même déjà eu leur service ou leur emploi du temps. La déception n'en a été que plus cruelle. Lors d'une CAPA en présence des IPR et d'une audience avec le recteur, nous avons listé ces dysfonctionnements, en espérant qu'il y sera remédié en 2009.**

Néotitulaires / T1

**Un dispositif d'accompagnement pour les sortants de stage est mis en place cette année, sans décharge horaire. Il combine stages au PAF et modules imposés et dispensés par l'IUFM. Nous sommes loin des revendications du SNES demandant une première année à mi-temps, permettant de compléter sa formation par des dispositifs librement choisis. Le SNES demande également que les entrants dans le métier bénéficient d'une aide financière pour s'installer. Quelques primes existent, trop rares. Le détail de toutes ces informations sera envoyé dans un bulletin spécial à l'intention de tous les néotitulaires syndiqués affectés dans l'académie.**

**Karine Boulonne**

## CERTIFIÉS

### Congés formation

Le contingent attribué aux certifiés pour les congés de formation professionnelle est de 522 mois pour l'année 2008-2009, 261 pour les certifiés de moins de 10 ans d'ancienneté, 261 pour les plus de 10 ans. Malgré une légère augmentation, cela reste insuffisant, puisque seulement 65 des 604 demandeurs certifiés de l'académie sont satisfaits. Les reports demandés avant le 14 juillet sont redistribués aux suivants sur la liste ; après le 14 juillet, ils sont réservés au RAPE (réseau d'aide aux personnels enseignants).

Les critères pour départager les collègues ont été définis de la façon suivante par le rectorat :

- **Priorité pour une 2<sup>ème</sup> année** lorsqu'un 1er congé a été accordé à mi-temps lors de l'année scolaire 2007 – 2008 (congés de 5 ou 6 mois) ;
- **Nombre de demandes** (5 à 7 demandes successives sont nécessaires pour un certifié, alors que l'attribution est quasi immédiate pour un PEGC) ;
- **Examen de la formation envisagée** (critère contraire aux textes et que nous contestons) ;
- **A ancienneté égale, priorité aux plus jeunes.**

Un collègue obtenant un congé formation doit ensuite 3 ans à la Fonction publique sous peine d'avoir à reverser l'indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut qu'il reçoit pendant ce congé. Plus de 80% des demandeurs souhaitent préparer l'agrégation : c'est une réponse individuelle des collègues confrontés à la difficulté croissante des conditions de travail, à la diminution des stages en cours d'année, mais aussi du pouvoir d'achat.

La forte pression sur les congés formation s'explique aussi par la disparition des congés de mobilité, ainsi que par le refus du rectorat d'accorder des disponibilités dans certaines disciplines, ce qui est inacceptable.

### Révision de notes administratives

Cette année, 62 certifiés ont contesté leur note administrative (chiffre en baisse d'environ 20 %), 12 ont obtenu satisfaction, d'autres ont vu retirer des appréciations mentionnant un état de santé particulier ou un congé maternité!

A la lecture des courriers de contestation des collègues, nous avons retrouvé régulièrement un sentiment d'injustice quand une note déjà haute stagne, y compris quand elle est au-dessus du maximum de l'échelon : nos collègues considèrent que leur investissement n'est pas reconnu comme il devrait l'être, ils s'inquiètent de l'évolution de leur carrière, de leur pouvoir d'achat et commencent à comprendre que le « mérite » est une qualité à géométrie variable, ce qui ne peut que nous conforter dans notre demande d'avancement au même rythme, le grand choix, pour tous, dans

le cadre d'une grille indiciaire revalorisée permettant à tous d'atteindre l'indice 783 en fin de carrière (l'actuel 7ème échelon de la hors classe).

Il n'y a pas eu cette année de contestation de notes de la part des stagiaires IUFM malgré les velléités de certains d'entre eux qui s'étaient étonnés d'obtenir une note en dessous de la moyenne avec de bonnes appréciations. Il semblerait que les nouvelles modalités d'évaluation les aient fait reculer : elles donnent en effet un poids beaucoup plus important aux chefs d'établissement et ils ont certainement craint qu'une demande de révision de note porte préjudice à leur titularisation. Nous avons demandé qu'une étude soit faite sur les notes attribuées aux PLC2, ainsi que pour les TZR dont les notes semblent davantage stagner que pour les titulaires en poste fixe.

Karine Boulonne

### AGREGES

Congés formation

**Grâce à nos interventions, le rectorat a respecté le nombre de mois demandé par les collègues ainsi que l'ordre des demandes, sans en exclure.**

**L'an prochain, le rectorat envisage de changer les critères d'attribution des congés formation :**

**- ne plus différencier les moins de 10 ans d'ancienneté et les plus de 10 ans d'ancienneté (actuellement un nombre de mois identique est accordé à chacune de ces deux catégories)**

**- ne plus tenir compte du nombre de demandes des candidats mais du type de formation demandée.**

**Ceci créerait une iniquité entre les candidats puisque le choix des collègues ne serait plus lié à un critère objectif (le nombre de demandes) mais à un critère subjectif avec un jugement de valeur sur la formation demandée.**

**Le rectorat désire connaître la raison pour laquelle les collègues demandent telle ou telle formation ou l'état d'avancement de la thèse (si le collègue demande un CF pour**

**une thèse). Il voudrait même donner plutôt des mois de formation à ceux qui auraient le plus de chances de réussir !**

**Un groupe de travail se réunira pour établir ces critères. Le SNES y pèsera de tout son poids pour que soit respecté le droit des personnels à la formation professionnelle et pour que les critères retenus soient le plus objectifs possible afin de ne pas léser les collègues.**

Michaël Colin

### NON TITULAIRES

#### Enfin des Commissions Consultatives Paritaires

Dans un contexte de précarisation croissante dans l'Education nationale, des commissions paritaires consacrées aux non-titulaires voient le jour. Pour qu'elles ne soient pas synonymes d'institutionnalisation de la précarité, il faut en faire un outil de lutte et rappeler notre objectif : l'abolition de la précarité.

Après des années d'intervention du SNES et de la FSU, les non titulaires vont enfin disposer de Commissions Consultatives Paritaires. Dans chaque académie, sont créées trois CCP :

- Une pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- Une pour les personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves
- Une pour les agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé

Les compétences de ces commissions sont très réduites (licenciements, certaines sanctions disciplinaires) ; seule notre action pourra contribuer à les élargir.

Si le SNES se réjouit de cette mise en place, il dénonce ses conditions restrictives.

Les agents non titulaires voteront le 2 décembre 2008 en même temps que tous leurs collègues titulaires de l'Education nationale.

Agnès Huret et  
Karine Van Wynendaele

### André Dubus nous a quittés



A la fin de l'année scolaire, nous avons appris le décès d'André DUBUS. Maître d'internat puis professeur de sciences physiques, en poste à Bruay puis Armentières, il a enseigné au lycée Pasteur de Lille à partir de 1957. Secrétaire départemental du SNES du Nord, de 1961 à 1970, il avait été secrétaire académique du S3 de Lille de 1973 à 1982.

Mais son militantisme syndical était bien antérieur, et il avait été, avec ses ses amis et camarades, notamment Bocquet, Moeglin et Matton, à l'origine du nouveau SNES, au milieu des années 60, jouant un rôle important dans le changement d'orientation de notre syndicat, et dans sa transformation. Il fut de ceux qui ont donné au S3 de Lille les valeurs et pratiques que nous nous efforçons toujours de suivre aujourd'hui.

Avant de devenir secrétaire académique, il était notamment chargé du suivi des MA et c'est à son action que l'on doit les premiers groupes de travail permettant leur affectation au barème, exemple suivi ensuite nationalement. Il a également exercé des responsabilités nationales, membre du bureau national, secrétaire national, chargé des problèmes d'emplois et de catégories. Il a ainsi joué un rôle important dans l'élaboration des textes définissant le statut de MI-SE, servant de référence pour la défense des assistants d'éducation. Parti à la retraite en 1984, il prit en charge la section des retraités pendant 14 ans.

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : <http://www.lille.snes.edu>

### Siège du S2 Nord : Siège du S3.

### Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,  
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

*Comme chaque année le S3 se réorganise. Des militants prennent un peu de distance ou ont de nouveaux engagements et d'autres arrivent et assurent le relais.*

*Georges Bouchart et Christian Champiré quittent leurs responsabilités. Karine Van Wynendaele a été désignée par la CA académique comme secrétaire académique adjointe.*

### S3 :

Secrétaire académique : Michel DEVRED.  
Secrétaires adjoints : Karine VAN WYNENDAELE, Karine BOULONNE.  
Trésoriers: Nicole COURSELLE, Françoise MORTIER.

### S2 Nord :

Co-secrétaires: Arlette DESPRETZ, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints: Eric DELANGUE, Philippe Gaudry, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire: Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART, Catherine PIECUCU, Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

### A qui écrire ?

\* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.  
Agrégé : Noëlle CELERIER.  
Assistants d'éducation: Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.  
Certifiés : Karine BOULONNE, Christian CHAMPIRÉ.  
C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Didier PORTHAULT.  
C.p.e. : Guy CARPENTIER.  
Documentaliste : Emilie DOOGHE  
M.a., contractuel, vacataire: Didier COSTENOBLE.

M.i.-S.e. : Pascal BRICOUT.  
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.  
Retraités: Daniel ROGER.  
Stagiaires: Karine BOULONNE.  
T.z.r. : Clothilde DOZIER.

\* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention au Rectorat (excepté pour les Co.psy, les M.i.-S.e. et les stagiaires d'I.u.f.m.): Karine BOULONNE et Christian CHAMPIRÉ.  
**Problèmes médicaux:** Karine VAN WYNENDAELE.

\* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention auprès des inspections académiques :  
- Pour le Nord : Arlette DESPRETZ.  
- Pour le Pas-de-Calais : Jean-François CAREMEL.

### Secteurs

- **Emploi :** Karine BOULONNE, Christian CHAMPIRÉ, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Clothilde DOZIER, Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Surveillance et missions associées:** Karine VAN WYNENDAELE, Agnès HURET, Pascal BRICOUT.  
- **Droits et libertés:** Didier COSTENOBLE, Catherine PIECUCU, Philippe LESTANG.  
- **Formation continue :** Michel DEVRED.  
- **Entrée dans le métier :** Karine BOULONNE, Michel DEVRED, Clothilde DOZIER.  
- **Précarité :** Didier COSTENOBLE, Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.  
- **TZR :** Karine BOULONNE, Stéphanie CABOCHE, Michaël COLIN, Clothilde DOZIER, Frédéric HOCHART, Michaël KAIM.  
- **Carrière (reclassement, service):** Nicole COURSELLE  
- **Retraites:** Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Vie des établissements :** Magali LAUMENERCH (collèges 59), Jean-François CAREMEL (collèges 62), Michel DEVRED (lycées).  
- **Secteur collèges :** Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Arlette DESPRETZ, Eric DELANGUE, Agnès HURET, Clothilde DOZIER, Philippe LESTANG.  
- **Secteur lycées :** Noëlle CÉLÉRIER, Michel DEVRED, Georges BOUCHART, Romain GENY, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUCU, Odile DEVERNE, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Michaël COLIN.  
- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité:** Thierry QUETU, Francis LECHER, Philippe GAUDRY, Frédéric HOCHART.

- **Stages syndicaux, forums :** Karine BOULONNE, Magali LAUMENERCH, Romain GENY.

- **Publications:** Odile DEVERNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Samuel DUMOULIN, Romain GENY.

- **Informatique:** Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE, Francis LECHER, Willy LEROUX.

### Bonne retraite !

Des militants qui ont pris une part active à la vie du S3 durant des années quittent le métier : nous les saluons et nous savons que nous les retrouverons dès cette rentrée engagés au sein du S1 des retraités.

Yves Hénocq, professeur d'allemand, a longtemps enseigné au lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont. Maître-auxiliaire, adjoint d'enseignement puis certifié, il a eu la carrière de ceux qui sont entrés dans le métier à une époque où les recrutements étaient rares. Durant des années il a animé le secteur des MA avec passion et une gentillesse devenue proverbiale. Commissaire paritaire académique et national, militant syndical et politique, il a manifesté un intérêt très vif pour les questions internationales et on lui doit des relations soutenues avec les syndicats d'enseignants belges. Malheureusement, la maladie l'avait éloigné de ses activités professionnelles et syndicales. Nous espérons qu'il se rétablira vite pour continuer à nous faire part de son expérience.

Jean Marc Châtelet, c'était notre Monsieur Orientation. Directeur de CIO, il avait non seulement des responsabilités au niveau du SNES de Lille, mais il était aussi l'une des chevilles ouvrières du secteur au niveau national. Toujours attentif et disponible pour les collègues qui faisaient appel à lui, il n'a eu de cesse de défendre son métier si violemment attaqué ces dernières années et nombreux sont ceux qui se souviennent de ses interventions, calmes mais pleines d'humour, modérées dans le ton mais d'une fermeté inébranlable. Bien des recteurs ont fait les frais de ses connaissances pointues sur l'éducation dans la région, des questions de l'orientation mais aussi, P de COP oblige, de sa grande humanité et de son souci de l'avenir des élèves.

D'humour, il n'en manque pas non plus, Michel Mary, pas plus que de passions. Passion pour son lycée de l'Escaut à Valenciennes et de sa chère tour de chimie qu'il présentait inlassablement à qui le souhaitait. Passion pour sa discipline, les Sciences physiques, qui, au-delà des cours, se traduit par une réflexion poussée sur la didactique et l'épistémologie. Passion enfin pour la justice, le droit de tous à être formés et à s'épanouir. Tout cela ne pouvait que donner un militant syndical brillant et c'est bien ce qu'il est. Très actif, secrétaire académique adjoint durant des années, il avait pris un peu de recul pour se consacrer à son métier, ce qui ne l'empêchait pas de représenter le SNES dans de nombreuses instances, tant pour le métier que dans le domaine de la formation des adultes ou les relations avec la région.

A travers eux, nous saluons également tous les syndiqués qui sont partis cette année, en espérant qu'ils continueront à être membres de notre syndicat.

Michel Devred

### Les permanences :

#### • Pour tous :

- Lundi, mardi, vendredi : de 14h30 à 18h ;  
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;

#### • Permanences particulières :

(aux horaires ci-dessus, sauf CPE et Copsy)

**Carrières et rémunérations :** le mercredi matin,

A.e. : le mercredi matin,

**Agrégé :** le mardi,

**Assistants d'éducation :** le mercredi après-midi,

**C.e.-C.p.e. :** le jeudi matin de 10 h à 12 h,

**Certifié :** le lundi,

**I.u.f.m. :** le lundi,

**M.a., contractuels, vacataires :** le lundi,

**M.i.-S.e. :** le mercredi après-midi,

**P.e.g.c. :** le mardi,

**T.z.r. :** le vendredi,

**Documentalistes :** mercredi matin,

**Copsy :** jeudi de 10 h à 12 h.

Le S2 Nord et Pas-de-Calais tient une permanence au siège du S3 le mardi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence à son siège le mercredi de 9h à 11h30.

## STAGES DE FORMATION SYNDICALE : LE SNES, C'EST A VOUS DE LE FAIRE VIVRE !

Nos professions connaissent un fort renouvellement des personnels (plus de la moitié d'ici 2010). Des collègues en nombre croissant méconnaissent leurs droits et ont peu l'expérience de l'activité et de l'action syndicales, ce qui les rend d'autant plus vulnérables alors que l'Education nationale est la cible de très nombreuses attaques.

C'est en ce sens que la formation syndicale\* apparaît comme un élément indispensable à l'efficacité des luttes. La section académique du SNES de Lille (S3) a décidé de faire de la formation syndicale une de ses priorités et propose donc une série de stages pour l'année scolaire 2008-2009.

Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

### \* LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS :

**Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement** (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.I.r. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du S.n.e.s.

## Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

La section d'établissement (S1) est le premier niveau d'intervention et de débat. C'est elle qui intervient et défend dans l'établissement les personnels qui ignorent trop souvent leurs droits et obligations (ce qui les fragilise face aux dérives autoritaires) et les aspects régissant le déroulement de la carrière. L'existence d'une section syndicale dans un établissement est donc une nécessité face à des autorités locales aux pouvoirs accrus par la déconcentration et la décentralisation.

Le S1 est aussi et avant tout, pour les personnels, le premier lieu de rencontre, d'expression, de débat et de prises de décisions concernant la vie de l'établissement ainsi que les orientations du S.n.e.s.

Stage "ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION"	Stage "VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE"
<p style="text-align: center;"><b>Jeudi 23 Octobre 2008 (9h30-17h) (et une seconde journée fin janvier 2008)</b></p> <p><b>Contenu :</b> Vous êtes plusieurs milliers dans notre académie à être élus ou à vous convaincre de l'être dans les conseils d'administration de vos établissements. Le CA, est-il un vrai lieu de discussions, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui ? A quoi sert la commission permanente ? Qu'est-ce qu'une DBM, les Fonds de Réserve, l'aide à la demi-pension ou aux collégiens, la DHG et le TRMD ? L'établissement doit-il acheter sur ses deniers ses manuels ou ses ordinateurs ? Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de postes, les heures supplémentaires, les effectifs par classe ? Quelle position prendre sur le recrutement des assistants d'éducation ? La section académique du SNES organise un stage de formation syndicale pour les élus en conseil d'administration avant les vacances de la Toussaint. Ce stage sera complété en janvier par une seconde journée de formation qui vous aidera à décrypter la dotation horaire de votre établissement, à combattre les menaces sur la formation des élèves et les conditions de travail des enseignants, à faire des propositions pour une meilleure rentrée.</p> <p><b>Public :</b> Tous les collègues intéressés</p> <p><b>Lieux :</b> communiqués en septembre</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mardi 25 novembre 2008 (9h30-17h)</b></p> <p><b>Contenu :</b> Présentation du SNES et de la FSU. Droits syndicaux (réunion syndicale, heure mensuelle d'information syndicale, affichage, grève, distribution de documents, expression publique...) Droits et obligations des personnels : que peut-on légalement exiger des personnels ? Qu'est-ce que les personnels peuvent exiger de l'administration ? Fonctionnement et interventions de la section syndicale d'établissement : délégations, conseil d'administration... Connaissance des instances paritaires (CTPD, CTPA, CAPA...)</p> <p>Il s'agit de fournir aux collègues tous les éléments leur permettant de répondre aux questions les plus courantes à partir d'une connaissance des textes officiels.</p> <p><b>Public :</b> Collègues désirant prendre part et/ou organiser la vie syndicale dans leur établissement.</p> <p><b>Lieux :</b> communiqués en septembre</p>

**Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...**

**Droits et Libertés**



<p><b>Stage "LANGUES VIVANTES" : quelles évolutions ? quelles perspectives ?</b></p>	<p><b>Stage intersyndical "EDUCATION SANS FRONTIERES" :</b></p>
<p><b>Vendredi 14 novembre (9H30-17H)</b></p> <p><i>Contenu :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• programmes des collèges, réforme du lycée, DNB, réforme du bac, cadre européen, diversification : quel avenir pour l'enseignement des langues vivantes ?</li> <li>• certifications : quel fonctionnement ? quel rôle ? quelle place par rapport aux diplômes nationaux ?</li> <li>• groupes de compétences : où en est-on ?</li> </ul> <p><i>Public :</i> professeurs de langues, élus aux CA etc... Tous les collègues intéressés.</p> <p><i>Le lieu sera précisé ultérieurement.</i></p>	<p><b>Mercredi 19 Novembre (9H30-17H)</b></p> <p><i>Contenu :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bilan historique des différents politiques d'immigration et contexte présent.</li> <li>• RESF : histoire et implantation dans le Nord/Pas-de-Calais.</li> <li>• Face à un élève sans papiers, comment agir ? ( Elèves dépendant de la Protection de l'Enfance ou non).</li> <li>• Etude concrète de cas.</li> <li>• Questions diverses ?</li> </ul> <p><i>Public :</i> tous les membres de la communauté éducative.</p> <p><i>Lieu :</i> Maison des Sociétés à Arras</p> <p><b>Ce stage est organisé conjointement par les différentes organisations syndicales fondatrices du réseau éducation sans frontières.</b></p>

**Stages « contenus » du second trimestre :**

Les collègues intéressés par la réflexion syndicale sur les contenus d'enseignement peuvent prendre contact, avant fin octobre, avec Karine Boullonne au S3 en précisant les thèmes ou disciplines sur lesquels ils souhaiteraient travailler lors d'un stage de formation syndicale. Le S3 examinera les propositions avant d'arrêter son calendrier de stage de 2nd trimestre et ce, en relation avec le secteur « contenus » du S4.

**Connaître ses droits et obligations pour faire respecter son statut**

<p><b>Stage TZR</b></p>	<p><b>Stage CPE</b></p>
<p><b>Novembre (date et lieu à préciser)</b></p> <p>L'académie de Lille compte près de 2000 TZR, beaucoup sont néo-titulaires ou profs depuis peu, d'autres deviennent remplaçants après la fermeture de leur poste, mais tous se posent les mêmes questions alors que les conditions d'exercice apparaissent de plus en plus difficiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quels sont les droits, les obligations d'un TZR ?</li> <li>• Quel est l'avenir des TZR à plus ou moins long terme ?</li> <li>• Quelles revendications le SNES doit-il défendre à leur sujet ?</li> </ul> <p>Les recours au Tribunal administratif se sont multipliés dans notre académie où ces collègues sont particulièrement malmenés par le rectorat (affectations hors discipline, hors zone, ...) d'autres sont en préparation.. Le rectorat a d'ailleurs déjà été condamné...</p> <p>Ce stage sera l'occasion de faire le point de la situation.</p>	<p><b>Mardi 18 novembre</b></p> <p>Cette journée de formation syndicale est indispensable pour faire le point sur la fonction de CPE et son évolution avec des conditions d'exercice de plus en plus difficiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suppressions de postes (CPE ou personnel de surveillance)</li> <li>• conditions d'affectation,</li> <li>• mutations bloquées,</li> <li>• recrutement,</li> <li>• formation,</li> <li>• perspectives de carrière</li> </ul> <p><i>Le lieu sera précisé ultérieurement.</i></p>

## Inscription aux stages syndicaux proposés par le SNES

### Auprès de l'administration :

Les collègues intéressés, ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (modèle de lettre ci-dessous, disponible également sur le site internet du S3 : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) rubrique « informations administratives »)

### MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (à déposer auprès du chef d'établissement un mois avant la date prévue du stage)

NOM Prénom .....

Grade et Fonction .....

Etablissement .....

à Monsieur le Recteur

Sous couvert de M(1) .....

(date) .....

Conformément aux dispositions (2) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au .....(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A ..... Le .....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

### Auprès du SNES :

Les collègues informent la section académique de leur participation aux stages syndicaux en renvoyant le coupon en haut de la page 4 de cet encart, au moins 15 jours avant le premier stage choisi.

Les frais occasionnés par la participation aux stages (repas, déplacement) sont indemnisés pour les participants syndiqués.

**La section académique se tient à la disposition des SI pour répondre aux demandes de stages syndicaux locaux.**



### COUPON A RENVOYER

Fiche d'inscription à renvoyer à Karine Boulonne, SNES, 209 rue Nationale à LILLE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Etablissement : ..... Tél : ..... e-mail : .....

Est intéressé-e par le(s) stage(s) de formation syndicale suivant(s) :

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Prendra le repas  OUI  NON

LANGUES VIVANTES

RESF

TZR

CPE

S.N.E.S. - F.S.U.  
209, rue Nationale - 59000 LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41

**FORMATION CONTINUE**  
Plan Académique de Formation 2008 - 2009

Discipline : ..... Catégorie : .....  
Nom et Prénom : .....  
Etablissement d'exercice : .....  
Adresse personnelle : .....

**LISTE DES VOEUX**

**ATTENTION : La précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable au travail des représentants du S.n.e.s. Le rectorat ne nous fournit aucun document en dehors de la commission !**

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (formations disciplinaires et catégorielles ; formations interdisciplinaires ; pratique du métier ; actions culturelles ; orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; vie scolaire ; formations hygiène-sécurité, santé ; dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 06A0090006,
- référence et libellé du module : ex : ACL\_02.A - Rencontre/Echange

Liste des vœux	Résultat de la commission
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement :  favorable  défavorable

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2007/2008 : 1 .....	2006/2007 : 1 .....
2 .....	2 .....

La campagne d'inscription aux stages proposés par le P.A.F. est réouverte. Elle concerne les stages à public volontaire. Il est possible de formuler 3 vœux, la formation ne pouvant excéder 36 h. Les néo-titulaires, 1ère ou 2ème année d'exercice, bénéficient d'un crédit de 54 heures. Pour les premiers, des regroupements sont prévus ainsi qu'une aide sous forme de forum internet. Les stages seront ouverts si le nombre de demandeurs est suffisant (801 modules ont été fermés l'an dernier pour cette raison, alors que d'autres stages disposent d'une liste d'attente équivalant à plusieurs années, preuve de l'inadéquation entre l'offre et la demande).

**Conseil : pour multiplier les chances d'obtenir vos vœux, demandez en premier vœu les stages les plus demandés, c'est-à-dire les TICE et les stages disciplinaires.**

L'inscription aux actions (il est nécessaire de se munir de son NUMEN) se fait du **25 août au 17 septembre minuit** sur le serveur académique ([www.ac-lille.fr/paf/](http://www.ac-lille.fr/paf/)). Les chefs d'établissement devront rendre un avis avant la commission d'attribution qui se déroulera le **15 octobre**.

**Il est donc impératif de nous renvoyer vos fiches syndicales (voir ci-dessus) avant le 02 octobre. Nous ne serons pas en mesure d'informer les collègues qui oublieront d'envoyer la fiche d'inscription dans les délais, car le rectorat ne fournit aucun document récapitulatif aux représentants des personnels.**

En ce qui concerne les **stages de proximité (F.I.L)**, dans les établissements, les demandes devront être déposées auprès du chef d'établissement qui doit les faire remonter à l'administrateur scolaire. Les fiches de demande sont disponibles sur le site académique. Il n'est pas prévu actuellement de concertation avec les représentants des personnels.